

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le lundi 25 février 2019, à 18 h 30, à l'Édifice municipal.

Présences :	Michel Gaudet	-	Maire
	Mariane Cullen	-	Conseillère/Maire suppléante
	Marc Boudreau	-	Conseiller
	Raoul Boudreau	-	Conseiller
	Joe Breau	-	Conseiller
	Brian Cormier	-	Conseiller
	Monique Bourque	-	Directrice générale/Greffière
	Eric Mallet	-	Directeur des opérations et infrastructures
Absences :	Gilberte Nowlan	-	Conseillère
	Caroline LeBlanc	-	Directrice générale/Directrice des finances
	Maryse LeBlanc	-	Directrice des loisirs et de la programmation

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Michel Gaudet, appelle la réunion à l'ordre à 18 h 38.

2. **Constatation du quorum**

La greffière constate le quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêt**

Aucun conflit n'est déclaré.

4. **Adoption de l'ordre du jour
Proposé par Mariane Cullen
Appuyé de Marc Boudreau**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. **Adoptée à l'unanimité.**

P19 – 02 – 031

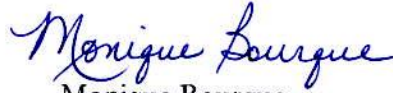
- P19 – 02 – 032**
5. **Centre de pédiatrie sociale Sud-Est – demande d’un bureau temporaire**
Proposé par Raoul Boudreau
Appuyé de Brian Cormier
Que le conseil accepte d’offrir l’espace d’un bureau situé au 3^e étage de l’édifice municipal, d’une grandeur approximative de 218 pieds carrés au Centre de pédiatrie sociale Sud-Est pour une période 2 ans, et ce renouvelable à chaque année. Les coûts des services d’internet, de téléphone, de ligne de télécopieur et des autres matériaux nécessaires seront la responsabilité du Centre de pédiatrie sociale Sud-Est (CPSSE).
Adoptée à l’unanimité.
- P19 – 02 – 033**
6. **Demande d’exemption – eau et égouts (NID 00908749)**
L’administration recommande de ne pas accorder d’exemption à la propriété identifiée par le NID 00908749 de façon à traiter équitablement toutes les propriétés et de respecter l’arrêté no 44 adopté par le conseil qui stipule que chaque propriétaire de bien foncier doit se brancher et payer les frais d’eau et d’égouts sanitaires là où les systèmes sont disponibles.
Proposé par Mariane Cullen
Appuyé de Joe Breau
Que le conseil accepte la recommandation de l’administration, soit de ne pas accorder d’exemption à la propriété identifiée par le NID 00908749.
Adoptée à l’unanimité.
- P19 – 02 – 034**
7. **Demande de partage des coûts – regard d’égouts (NID 00822460)**
L’administration recommande que si le/la propriétaire de la propriété identifiée par le NID 00822460 désire faire des modifications au regard d’égouts sanitaires situé sur sa propriété, celui/celle-ci est responsable des coûts reliés à ces modifications et que ces travaux soient inspectés par la municipalité.
Proposé Joe Breau
Appuyé de Mariane Cullen
Que le conseil accepte la recommandation de l’administration, soit que tous les coûts reliés à la modification au regard d’égouts sanitaires situé sur la propriété ayant le NID 00822460 soient la responsabilité du/de la propriétaire de la propriété et que les travaux soient inspectés par la municipalité. **Adoptée à l’unanimité.**
8. **Demande du Club de VTT – utilisation de la clubhouse**
Le Club de VTT est intéressé de faire quelque sorte de partenariat avec la municipalité pour l’utilisation de la clubhouse au terrain de golf afin d’opérer la cuisine, le bar et d’utiliser le lieu en tant que lieu de rassemblement pour les utilisateurs des sentiers à l’extérieur de la saison de golf. Il est entendu que des règlements seraient mis en place afin d’établir les lignes directrices pour l’utilisation de l’espace. Il est fortement suggéré de clôturer une partie du terrain afin de limiter l’accès et d’éviter des dommages au terrain ainsi que de contrôler les points d’entrée et de sortie à celui-ci. Ce partenariat pourrait être bénéfique à la visibilité et à l’attrait touristique de la municipalité et pourrait donc occasionner des retombées économiques importantes. La directive est donnée à l’administration de rechercher

des prix de clôtures et de rédiger l'ébauche d'une entente. Une réunion sera organisée en mars avec le Club VTT et le conseil municipal afin de discuter du sujet.

- P19 – 02 – 035
9. **Constitution du conseil à huis clos**
Proposé Raoul Boudreau
Appuyé de Joe Breau
Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**
10. **Article 68(1)(d) de la Loi sur la gouvernance locale – de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de bien-fonds**
- Article 68(1)(c) de la Loi sur la gouvernance locale – de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat**
- Le conseiller Raoul Boudreau s'absente de la réunion avant la fin de la séance à huis clos.*
- P19 – 02 – 036
11. **Retour en réunion extraordinaire**
Proposé Brian Cormier
Appuyé de Mariane Cullen
Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.**
- P19 – 02 – 037
12. **Adoption de résolution(s)**
Offre de bien portant le NID 00913517
Proposé Mariane Cullen
Appuyé de Brian Cormier
Que le conseil n'accepte pas l'offre proposée de faire l'acquisition du terrain portant le NID 00913517. **Adoptée (5 pour, 1 contre – Joe Breau)**
13. **Prochaine réunion**
La prochaine réunion extraordinaire est prévue le lundi 11 mars 2019, à 18 h 30.
- P19 – 02 – 038
14. **Levée de la réunion**
Proposé par Marc Boudreau
Appuyé de Brian Cormier
Que le conseil accepte de lever la réunion et la séance est levée à 19 h 31.
Adoptée à l'unanimité.



Michel Gaudet
Maire



Monique Bourque
Directrice générale/Greffière